



## Prime licenciment economique ou conventionnel

Par **gr84**, le **27/12/2010** à **06:53**

Bonjour, mon employeur a-t-il le droit de faire un licenciement pour faute grave après juste 1 seul avertissement dans cette enseigne intermarché qui vient d'être rachetée par le nouveau directeur ? Je voulais faire des licenciements économiques et subitement il licencie pour faute grave. Je voudrais savoir la prime de licenciement économique de combien et elle pour 13 ans d'ancienneté. Merci de votre réponse.

Par **fabienne034**, le **27/12/2010** à **08:35**

bonjour,

un licenciement pour faute grave cassé par le conseil des prud'hommes

est un licenciement sans cause réelle et sérieuse

pour tout savoir lisez en bas de page de:

<http://www.fbIs.net/CDIARRET.htm>

pour le conseil des prud'hommes

<http://www.fbIs.net/prudhommepresentation.htm>

Par **P.M.**, le **27/12/2010** à **11:48**

Bonjour,

L'employeur est libre de procéder à un licenciement sans qu'il n'y ait jamais eu d'avertissement préalable, le tout est de savoir s'il est abusif...

[L'indemnité légale de licenciement](#) est de 1/5° de mois de salaire par année de présence + 2/15° de mois à partir de la 10 ° année mais l'indemnité prévue à la Convention Collective applicable peut être plus avantageuse...